



LA PÊCHE AUX FILETS

TECHNIQUE

Selon l'espèce ciblée, les pêcheurs vont utiliser un type de filet adapté :

- ⇒ Sur le fond ou dérivant dans la masse d'eau,
- ⇒ À maille unique (droit) ou en trémail (maillant),
- ⇒ À mailles serrées ou larges, etc.

D'une longueur de plusieurs dizaines de mètres, le filet est mis à l'eau par faible coefficient de marée, et relevé 2/3 jours après. Les poissons et les crustacés sont démaillés à bord, avant la débarque au port.

CHIFFRES CLÉS (en 2018)

En Côtes d'Armor

78 fileyeurs

dont 68 pratiquent également le casier

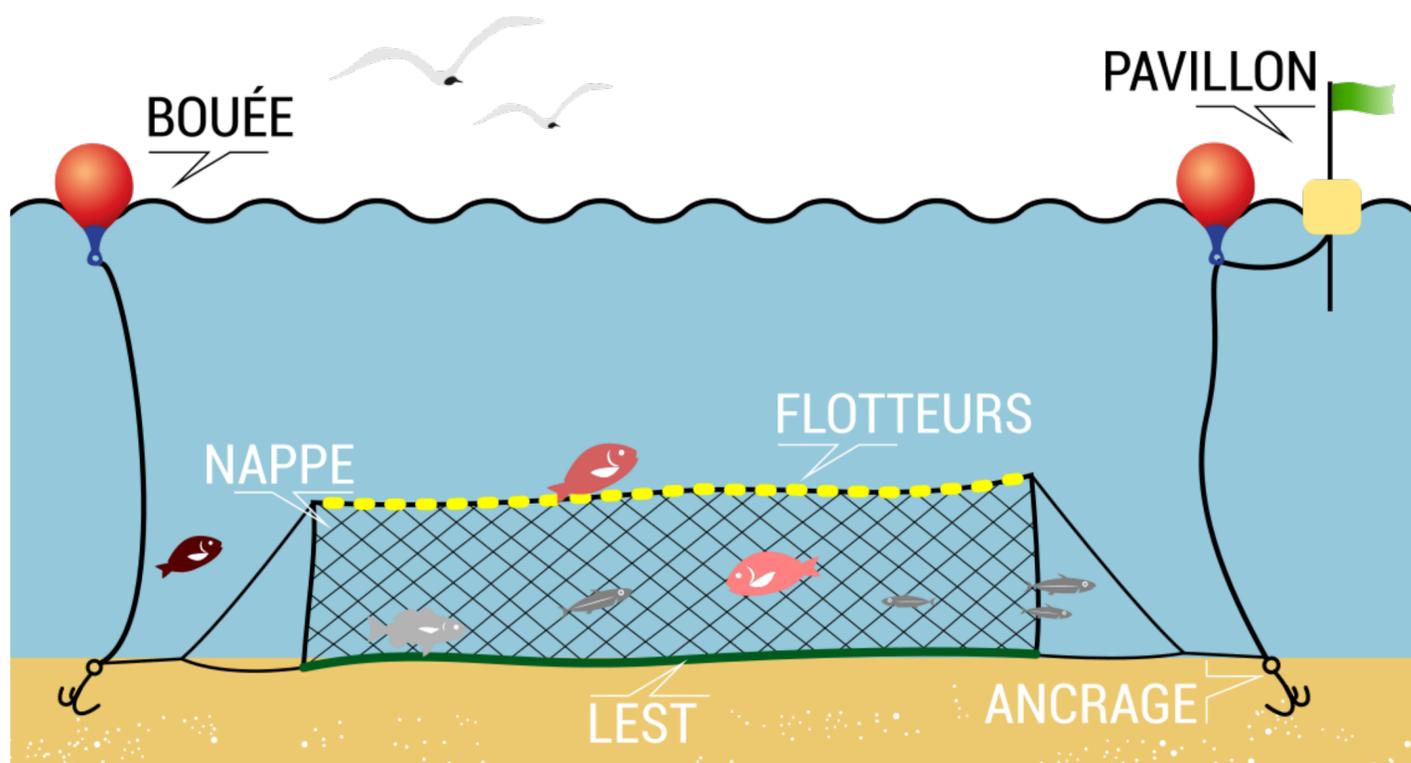
RÉGLEMENTATION

- Zones autorisées
- Nombre et longueur de filet par navire
- Maillage
- Durée d'immersion
- Quotas définis pour certaines espèces
- Nombre de licences limitées

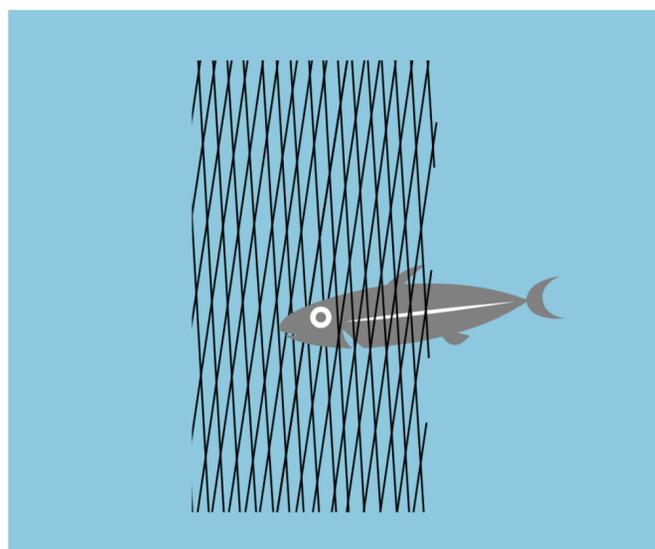
LES ESPÈCES PÊCHÉES

⇒ **Poissons** : Barbet, lotte, maquereau, merlu, plie, raie, rouget, sole, thon, turbot

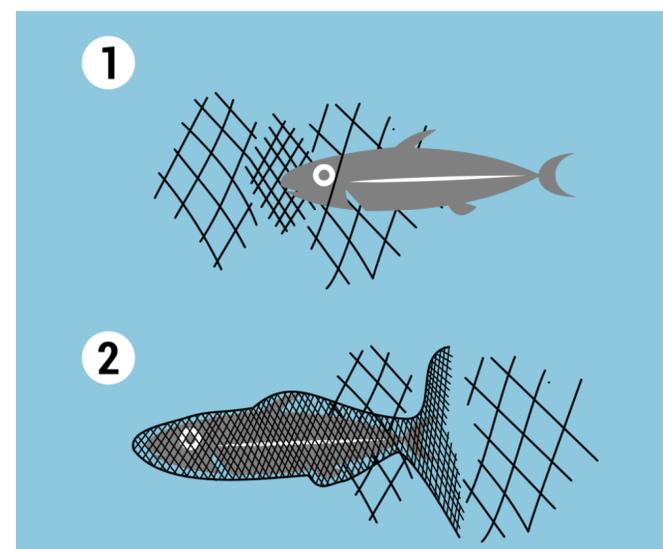
⇒ **Crustacés** : Araignée, langouste rouge



FILET DROIT



FILET MAILLANT



EN + : Déprédation des phoques gris

Entre 2016 et 2018, le CDPMEM 22 et la Réserve Naturelle des Sept-Iles ont encadré une étude du phénomène de déprédation des poissons (lotte principalement) par les phoques gris. En effet, ceux-ci s'attaquaient aux prises piégées dans les engins de pêches (filets, palangres). Ces observations en mer ont permis de chiffrer le pourcentage de pertes pour les professionnels. Des solutions sont en cours de réflexion afin de limiter l'impact sur leur activité.

EN SAVOIR +

Site internet CDPMEM 22 :
www.cdpmem22.fr